

Acte d'emprunt

Je, _____, représentant officiel de _____,
Nom du représentant officiel Nom de l'entité autorisée

étant la seule personne autorisée à agir aux fins des présentes en vertu des dispositions de l'article 104 de la Loi électorale, **ci-après appelé « l'Emprunteur »**,

ET

_____, domicilié au _____
Nom de l'électeur Adresse de l'électeur

ci-après appelé « le Prêteur », déclarons et convenons de ce qui suit :

« le Prêteur » consent à « l'Emprunteur » en vertu des présentes un prêt de _____ \$ que « l'Emprunteur » accepte et reconnaît avoir reçu en ce jour.

Le présent prêt est consenti aux conditions suivantes :

Date de l'emprunt _____
Durée de l'emprunt _____
Taux d'intérêt _____
Modalités de remboursement du capital _____
Modalités de paiement des intérêts
(un versement d'intérêt est obligatoire annuellement) _____

Le prêteur déclare ce qui suit :

1. le prêt est consenti à même mes propres biens, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et il ne fera pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu dans cet acte;
2. le prêt est versé au moyen d'un chèque ou d'un autre ordre de paiement que j'ai signé et il est tiré sur mon compte dans un établissement financier qui a un bureau au Québec.
3. Le total des montants suivants ne dépasse pas 25 000 \$:
 - le capital non remboursé des prêts que j'ai consentis au bénéfice d'un ou de plusieurs entités autorisées;
 - la somme pour laquelle je demeure la caution d'emprunts contractés par une ou plusieurs entités autorisées.

En foi de quoi nous avons signé à _____ le _____
Municipalité Date

Signature du représentant officiel

Signature de l'électeur